

Handwritten flourish

Rendu. Quant devant vous fero deus lettres
 du sing mesme paquet l'une du vray du passé & l'autre
 de n. de et mois vnt. Je me voye de ce fait de vous
 l'ambassade des aduocates que vous me faites par Jodan
 lesquelles font aussi la partie bonne a soy, conformes a ce
 que luy mesme auoit mande d'autres lieux signalement a
 qui touchent la promesse faite par mes lettres de qu'on
 dirait que me suis d'ordonner au vray informé comment la
 chose soit passée. Je voudrois que la et ailleurs par tout
 fust conduit au plus grand auancement de la gloire de dieu
 et du bien public car dieu sçait que mes intentions n'ont jamais
 esté autres et ne sera tant et si longuement que luy plaira
 par la bonte de la dieu pour se servir de moy a la defence de sa
 juste querelle, et de tant de peuples oppressez.

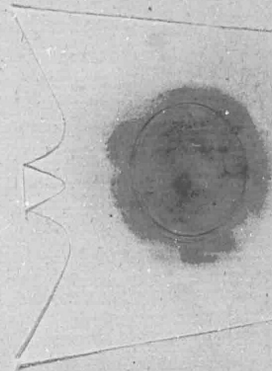
Je me voye de ce fait de vous l'ambassade des aduocates
 susdits les festes que vous ont mande. Vous presentant
 pour le remboursement de 20.000. livres lesquelles toutes fois ont
 esté payez par moy ordonnance de la Cour de la
 cause commune. Parquoy je luy escriue suuant son desir
 afin que luy a supplee de l'icele pour s'entretenir d'icele
 ou me mande ses raisons a ce que tant mieux y puisse
 estre pourueu deuant que scandale ou troublement en
 aduient. Parquoy luy pourrez faire vntre mesme des
 que vous en demandez. Et me mande par l'icele d'icele
 les l'icele pourueu de l'icele. Et y quoy l'icele d'icele
 luy a ce que luy puisse se l'icele d'icele d'icele d'icele
 est le songe. Et sur ce je prie dieu vous auoir
 en sa s. te garde.

Escrivit a Dieux le 15 de
 Jour de may. 1571.

Vostre bon amy.

Guille de mazarin

M^{re} Jacques de
presbiter doctor
in droit pres bon
Amun.



Amun. 1774